

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024

SELECTIVE DE LIGUE SLALOM 5 C

Cercle de Voile de Voile de Pyla-sur-Mer PYLA-SUR-MER, le 14 novembre 2021

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - les règles de classe

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.2 Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions dimanche 14 novembre 2021

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse secretariat@voile-pyla.fr
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 Accès au site de la compétition et participation :

- 4.1.1 Un « **Pass sanitaire** » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les catégories de personnes ci-dessous :

1.1 Les concurrents,

1.2 Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024),

1.3 Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateurs, arbitres, représentants des classes, entraîneurs...).

Ce Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :

* L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus de 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent,

Ou

* Le résultat d'un test antigénique de moins ou d'un auto-test supervisé par un professionnel de santé de 72 heures, négatif,

Ou

* Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,

Ou

*Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

- 4.1.2 Seules les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un Pass sanitaire seront autorisées sur le site de la compétition.

Pour plus d'information sur le « Pass sanitaire », consulter :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

- 4.2 L'épreuve est ouverte à toutes les planches : SLALOM.

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à *Cercle de Voile de Pyla-sur-Mer, place Daniel Meller 33115 PYLA-SUR-MER* jusqu'au 13 novembre 2021.

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur www.voile-pyla.fr

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Slalom	7 euros

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
14/11/2021	9H30	10H30

8.3

Date	Classe
14/11/2021	SLALOM

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Le matériel doit être conforme au règlement de la Ligue, de la Fédération et des Classes.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

- Port des équipements individuels de flottabilité
- Combinaison isothermique jambes longues d'une épaisseur minimum de 2 mn portée intégralement

11 LIEU

Place Daniel Meller – 33115 PYLA-SUR-MER

12 LES PARCOURS

Voir les IC.

14 CLASSEMENT

1 course validée sera nécessaire pour valider la compétition

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :
3 premiers garçons et 3 premières filles

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :
Le Cercle de Voile de Pyla-sur-Mer au 05 56 54 00 29 ou secretariat@voile-pyla.com

